

## **EXTRAITS DES CADASTRES DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE**

Texte transcrit par Jean-Jacques Pétris

La sous-série 3P porte sur les documents ayant servi à l'élaboration des cadastres dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle suite à la loi de finances du 15 septembre 1807. Outre les procès-verbaux de délimitation du territoire concerné, des vérifications des opérations de trigonométrie, les expertises cadastrales ou du revenu imposable, avec un état nominatif des contribuables, s'y trouvent parfois les rapports du contrôleur des contributions directes qui a conduit les enquêtes.

Ces derniers, lorsqu'ils existent, nous donnent un aperçu de la vie sociale ou économique de la commune concernée. Nous en avons extrait et rassemblé les passages qui ne concernent pas les calculs des revenus fonciers pour ne retenir que ceux qui peuvent nous éclairer, à un moment précis, sur la commune ayant fait l'objet d'opérations cadastrales.

Lorsque ces procès-verbaux étaient inexistants, nous avons utilisé d'autres sources provenant des documents portant sur l'établissement du cadastre de la commune concernée.

En complément, afin d'évaluer l'importance ou les caractéristiques des communes, nous avons mis leur superficie et leurs altitudes extrêmes.

***Note sur la transcription.***

Le principe de notre rubrique « Trésor d'archives » étant de donner des transcriptions fidèles aux textes proposés, nous avons reproduit les quelques fautes d'orthographe qui ne nuisent pas à la lisibilité du document.

**Commune de Montségur (3P 242) : fait le 8 octobre 1838**

Superficie : 3 716 ha. Altitude : 630 / 2 365 m

« Située à deux lieux de Lavelanet, sur le sommet des montagnes qui forment la limite du canton des Cabannes et du département de l'Aude, elle est pour ainsi dire privée de toute communication ; les chemins ou sentiers qui y conduisent sont impraticables dans l'hiver à cause des neiges qui couvrent très longtemps ce pays et que le vent entasse dans certains quartiers.

Près d'une ville industrielle, la population de Montségur, autrefois occupée à filer des laines pour les fabricants, s'est trouvée tout à coup privée de cette industrie lucrative par l'établissement de nombreuses filatures ; elle n'a plus aujourd'hui que l'agriculture et lutte forcément et parfois en vain contre la rigueur du climat qui détruit les récoltes avant leur maturité et contre la difficulté qu'offre la culture de ces terres situées dans des régions élevées et sur un plan trop incliné où le transport des engrais et de la gerbe ne peut se faire qu'avec des bêtes de somme et les travaux qu'à force de bras. Aussi, malgré la peine, le travail et la vie la plus frugale, les habitants sont presque tous pauvres ; le terroir cultivé est trop peu étendu pour un aussi grand nombre d'hommes : ils déserteraient leur pays si n'étaient les droits d'usage qui leur donnent le chauffage, le bois de construction nécessaire et la dépaissance de leurs troupeaux.

Les labourables de Montségur produisent peu de blé, assez de seigle, beaucoup d'avoine, de sarrasin, de pomme de terre et de chanvre.

Les bois sont une propriété dominante, mais plantés dans des lieux d'un difficile accès et dans une région froide, ils donnent un revenu net peu considérable, et les frais de transport aux forges les plus voisines, opéré à dos de mulet, s'élèvent jusqu'à 3 F par charge ou 1 F par sac. Ils sont de lente venue et mélangés de hêtres, de noisetiers et de tilleuls, essences assez peu productives pour être bien aménagées.

La sapinière de Montségur aurait une valeur bien plus considérable si les arbres qui en proviennent pouvaient être vendus pour pièces de charpente ou construction ; le mauvais état des chemins et la difficulté des lieux s'opposant à leur transport hors de la commune, le propriétaire est obligé de le morceler en rouleaux et de le convertir en planches.

Aucune maison n'est consacrée à la location.

Il existe à Montségur trois moulins à farine et une scierie ».

## **Commune de Freychenet (3P 159) : Fait le 10 mai 1847**

Superficie : 2 169 ha. Altitude : 557 / 2 001 m

« Les près, bien qu'ils soient d'assez bonne qualité donnent moins de revenu que dans les autres communes du canton. En effet sans parler des influences atmosphériques qui nuisent aussi à cette nature de culture, il en coûte 50 centimes par quintal métrique de plus qu'ailleurs pour faire transporter le fourrage à Celles ou à Nalzen qui sont les lieux ordinaires de vente pour cette denrée.

Les bois quoique mal aménagés sont généralement d'une assez belle venue ; mais ils manquent de qualité et le mauvais état des chemins rend leur transport très coûteux. La commune et M. de Suares<sup>1</sup> possèdent une bonne partie du bois de Freychenet.

Le commerce étant nul dans cette commune, les maisons n'ont d'autre valeur que celle que leur donnent les propriétaires qui les occupent. Le nombre des immeubles de cette nature actuellement existants dépasse les besoins de sa population et on compte dans ce moment onze maisons fermières ou servant de granges.

Les usines consistent en quatre moulins à eau et à blé et ont peu d'importance ».

## **Commune de Luzenac (3P 207) : Fait le 10 novembre 1828**

Superficie : 2 643 ha. Altitude : 594 / 2 247 m

« Les cultures dominantes de cette commune sont les terres labourables, les près et les bois. Deux types ont été créés pour le classement des deux premières natures de culture, un seul a suffi pour les bois qui appartiennent à un seul propriétaire.

La première classe de terre labourable est propre au blé, au maïs et aux haricots. Le terrain de la seconde classe s'ensemence tous les ans ; il produit du blé, du maïs, des haricots, du seigle et des pommes de terre.

Les près de cette commune sont en assez grande étendue et généralement bons.

Les bois appartiennent en totalité à Mr de Lordat ; les communes sont usagères. Ils ont une contenance de 650 hectares. Ils sont généralement d'une bonne essence, partie en chêne pur, partie en chêne et hêtre qui est la partie dominante ; il y en a également en un mélange de noisetier, de saule et de tremble.

Pâtures : Les montagnes de cette commune ont une contenance de 1 650 hectares ; elles sont faciles et nourrissent une quantité considérable de troupeaux, mais composés presque tous d'usagers.

La commune de Luzenac purement agricole se trouve dans la catégorie de

---

<sup>1</sup> Suarez d'Almeida était descendant par alliance des derniers seigneurs de Saint-Paul-de-Jarrat, possesseurs du territoire de Freychenet.

toutes les communes de montagnes, c'est-à-dire que les maisons ne sont d'aucune ressource.

La forge de Luzenac est une de celles le mieux situées de l'Ariège. Placée de manière à ne manquer jamais d'eau, à un pas de la route d'Aix à Toulouse, elle peut expédier ses fers et recevoir la mine très facilement. Cette usine est encore toute récente de sorte que sa marche n'est pas encore bien établie d'une manière bien positive. On ignore encore si elle ne travaillera qu'avec ses propres charbons ou si elle s'en procurera d'étrangers. On estime généralement que cette forge peut faire de 4 à 5 cents feux par an.

Le revenu des deux moulins à farine a été établi par l'expert d'après ce qu'ils seraient susceptibles d'être affermés ».

### **Commune de Celles (3P 124) : Fait le 9 novembre 1846**

Superficie : 1 027 ha. Altitude : 470 / 1 093 m

« Les prêtres occupent une assez grande étendue de terrains. La première classe qui est située sur les bords de ruisseaux s'arrose tous les dimanches pendant que les usines ne travaillent pas.

Les bois sont sans contredit la propriété la plus importante de la commune, soit par leur étendue, soit pour leur revenu. Les bois de cette commune sont exploités d'une manière toute particulière ; ils sont d'abord nettoyés par les habitants de la commune qui prennent tout le menu bois pour ce travail ; ensuite à l'âge de neuf ans, ils sont exploités et convertis en charbon. Au moment de la coupe, les habitants de Celles viennent également ramasser tout le menu bois.

Les vignes sont peu nombreuses et leur produit est peu considérable.

Les terrains occupés pour les pâtures sont assez considérables, mais de mauvaise nature. La première classe a été prise aux environs des maisons et sur les bords des ruisseaux. La seconde et la troisième classe sur tous les points de la commune. Ces pâtures servent de dépaissance à quelques bêtes de laine et aux bestiaux de labour.

Les propriétés bâties se composent de maisons fort mal construites. Elles ne donnent d'autre revenu au propriétaire que celui qu'il peut en retirer pour son logement particulier.

Il existe dans la commune quatre usines qui appartiennent toutes au même propriétaire et qui sont toutes mises en mouvement par les eaux d'un même ruisseau qui est quelque fois à sec pendant l'été.

La plus importante de ces usines est une forge à la catalane qui tire toute son importance de la proximité de la forêt qui appartient au même propriétaire. Après la forge vient le moulin à farine à trois paires de meules. Cette usine devrait avoir un revenu cadastral de 217 F.

Le martinet est affermé. Le moulin à plâtre figure au tarif pour la somme de 100 F ».

**Commune de Massat (3P 212 et 213) :**

Superficie : 4 471 ha. Altitude : 598 / 1 941 m

Il n'y a pas de procès-verbal lié au cadastre pour Massat. Cependant, la consultation de plusieurs documents liés au cadastre permet d'avoir un aperçu de la commune dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

***a) Pour l'année 1817, nous trouvons le nombre de propriétés bâties :***

1 560 maisons imposées, plus 2 bâtiments nationaux ou destinés au service public et 5 églises et presbytères.

Usines : 1 scierie ; 3 fouleries ; 14 moulins à eau et 1 moulin à huile.

***b) Un autre document nous donne les usines se trouvant sur la commune de Massat en 1843 :***

À Massat : 1 moulin à farine et 1 moulin à scie (au même propriétaire)

À Lirbat : 1 moulin à farine, 1 moulin à scie, 1 moulin à huile et 1 filature (au même propriétaire)

Au Ressec : 1 moulin à farine et 1 moulin à scie (au même propriétaire)

À Tartié Blanc : 1 moulin à farine

À Lafargue : 1 moulin à farine

À Canedelle : 1 moulin à farine

À Moulo de Bernède : 1 moulin à farine

À Saint-Martin : 1 filature et 1 moulin à scie (au même propriétaire)

À Batan de Lirbat : 2 foulons

***c) Le rapport du directeur des contributions directes au préfet, le 18 janvier 1854, ne comporte que les aspects techniques se rapportant aux classes pour définir le revenu de chaque bien. Cependant, quelques informations sont rappelées :***

Il y est mentionné le « Nouveau territoire de la commune de Massat » : en effet, la loi du 12 février 1851 la sectionne en commune de Massat, commune de Biert et commune de Port.

« Les jardins ont à Massat une plus grande importance et présentent plus de variétés que dans les anciens hameaux de Port et de Biert érigées aujourd'hui en communes distinctes ».

« L'importance du bourg de Massat forme une agglomération de près de 360 maisons où se trouve pour ainsi dire concentré le seul commerce de la contrée du Massadais ».

« Les usines sont au nombre de seize ».

**Commune du Mas-d'Azil (3P 211) : Fait le 22 novembre 1835**  
Superficie : 3 839 ha. Altitude : 275 / 580 m

« Cette commune est le chef-lieu du canton du même nom : elle est à 5 lieues de 6 000 mètres de distance de Foix en passant par Labastide. Le chemin qui conduit à cette dernière ville est difficile, montueux et mal entretenu.

Elle a titre de ville ; elle est bâtie au milieu d'un très joli, mais bien petit, bassin dont les montagnes qui l'entourent sont couvertes de vignes et d'arbres fruitiers de toutes espèces, notamment de pêchers et de figuiers qui produisent des fruits excellents. On ne peut y arriver d'aucun côté sans que l'on soit obligé de descendre, comme aussi, par la raison opposée, on ne peut en sortir sans être obligé de monter. Elle est bien percée, bien bâtie et bien habitée ; il est fâcheux, qu'avec ces avantages, un brouillard extrêmement épais séjourne fréquemment sur la ville et soit fatal aux récoltes. Les rives de l'Arize offrent le même inconvénient ; cependant les habitants n'en sont pas incommodés et l'on peut dire qu'il nuit plus au règne végétal qu'au règne animal.

La commune est arrosée par la rivière de l'Arize qui coule toute l'année du midi au nord, et par d'autres petits ruisseaux peu importants et qui sont à sec une grande partie de l'année.

La rivière inonde très souvent les terres et les prairies qui sont sur les bords ; ces inondations, trop fréquentes, enlèvent les récoltes en blé et en foin, fruit des travaux des agriculteurs ; il est rare de voir passer une année entière sans que cet inconvénient n'arrive. Si d'un côté, la rivière préjudicie aux récoltes par ses débordements, de l'autre, elle y dépose un limon qui fertilise et qui économise des fumiers.

Cette rivière présente un phénomène que je vais rapporter ici : après avoir parcouru toute la plaine dépendante de la commune, la rivière paraît être arrêtée par une montagne composée de pierre calcaire ; là, elle passe dans une grotte dont la voute est très élevée et parcourt ainsi, avec fracas, une distance d'environ 250 mètres sous cette montagne ; elle sort de là pour aller arroser la ville du Mas d'Azil qui n'est éloignée de la grotte que d'environ 7 à 800 mètres. Elle sert de breuvage aux habitants qui manquent de fontaines.

On tient trois marchés par semaine au Mas d'Azil, savoir : le mercredi, le vendredi et le dimanche ; celui du mercredi est le plus considérable : on y vend des grains de toutes espèces, des légumes et beaucoup d'excellents fruits qui sont les productions du pays et des communes de Sabarat, des Bordes et autres environnantes ; ces fruits jouissent d'une juste réputation par leur qualité et leur saveur ; ils s'expédient pour Toulouse, Pamiers, Saint-Girons et Foix.

Il existe, au Mas d'Azil, quelques fabricants de peignes en corne et en buis qui occupent plusieurs ouvriers.

La commune est composée de son chef-lieu, d'un faubourg, de plusieurs petits hameaux et de maisons éparses qui forment une masse totale de 625 maisons.

Il y a une fabrique d'alun construite près d'une mine de terre alumineuse qui paraît très abondante ; on dit que l'alun qu'on y fabrique peut rivaliser avec celui de Rome. Les propriétaires de cet établissement espèrent trouver, par la suite, du charbon de terre. Il y en a une autre qui a été abandonnée.

Il existe aussi des mines de plâtre rouge qui ne sert que pour amender les terres et les près.

Il existe encore 15 usines : 3 moulins à farine, 2 foulons, 6 fours à plâtre, 2 tuileries, 1 scierie à eau et enfin 1 filature récemment établie.

Population totale : 3 000 habitants environ.

Les vignes ne rapportent pas davantage que les terres : les habitants n'établissent pas de différences entre les uns et les autres.

Les bois sont assez considérables dans la commune : ils forment, peut-être, le 1/5 ou le 1/6<sup>e</sup> de l'étendue du territoire : ils sont, en général, d'essence de chêne propre au chauffage ; une grande partie est convertie en charbon. Il n'existe que 2 petites pièces de châtaigneraies ».

### **Commune de La Bastide de Sérou (3P 71) :**

Superficie : 4 798 ha (avec Suzan qui a 305 ha). Altitude : 354 / 941 m

Tiré du tableau de classification des propriétés foncières de La Bastide de Sérou (exercice 1818) :

« Cette commune est chef-lieu de canton et elle a un marché. Elle est située sur la grande route de Foix à Saint-Girons. Deux rivières l'arrosent : la Rize et la Léze ; ni l'une, ni l'autre ne sont navigables. La Léze prend sa source dans la commune.

Il a existé un château qui appartenait aux anciens comtes de Foix. Il était situé sur un coteau qui s'élève au nord-ouest de la ville. Il n'y a que peu d'années que cet emplacement a été vendu par le Domaine à un particulier, et les ruines de cet ancien monument qui existaient encore ont été entièrement démolies. Il n'y a point de données positives sur l'époque de la construction et de la démolition de ce château. L'on prétend pourtant qu'il fut bâti par les comtes de Foix en 1100 et démoli en 1632 par ordre du cardinal Mazarin. La ville de la Bastide de Sérou était autrefois entourée de murailles. La plus grande partie existe encore. Il y avait quatre portes. Elles ont été démolies à l'exception de deux qui sont conservées.

Les productions de cette commune consistent en blés de toutes espèces, pommes de terre, légumes, foin et très peu de vin. Les principales sont le froment, le maïs, les pommes de terre et le foin.

Le territoire ne présente en général que des coteaux plus ou moins rapides ; le seul vallon qui est traversé par la rivière de la Rize quoique resserré est la partie plane plus fertile puisqu'elle présente les meilleurs près et les meilleures terres labourables.

Les vins du crû sont presque nuls et de très mauvaise qualité.

Il y a des bois taillis en assez grande quantité tous situés sur des coteaux ; ils sont plus que suffisants pour les besoins de la commune ; l'excédent est converti en charbon qui sert à alimenter les forges. Le terrain est en général assez bien cultivé quoique dans la plus grande partie, le labour soit bien difficile à cause de la quantité des rochers qui se trouvent au milieu des champs, ce qui rend le travail plus pénible. Une grande partie du territoire ne présente que des pâtures, elles sont peu propres à la culture et on les abandonne au pacage.

Les près sont bien soignés ; l'industrie des fermiers se porte principalement sur l'éducation des bestiaux, ce qui forme le peu de commerce de cette commune. La Bastide est composée de son chef-lieu et de vingt et un hameaux dont un sous la dénomination de Susan ou Baqué conserve encore la qualité de village puisqu'il est administré par un maire autre que celui de la Bastide ; quatre autres nommés Unjat, Brousenac, Aron et Vic étaient auparavant des villages et avaient une succursale chacun. La population totale est de 2 650 habitants ».

Extraits du rapport réalisé le 26 novembre 1818 :

« Il existe dans la commune huit moulins à farine, deux foulons et une tuilerie.

Tous ces moulins vont par le moyen de l'eau (5 sont à trois tournants, deux à deux tournants et un à un seul tournant).

Le premier foulon renferme aussi une meule à huile. Il va au moyen de l'eau de la Rize qui ne lui manque jamais. Le deuxième foulon va aussi au moyen de l'eau de la Rize.

La tuilerie quoique présentant un grand corps de bâtiment n'offre pas un très grand revenu. Elle a été fabrique de faïence et depuis tuilerie. Sa première destination a été changée faute d'ouvriers et de travail ».

**Commune de Montgailhard** (3P 238) : Fait le 24 novembre 1848  
Superficie : 793 ha. Altitude : 394 / 941 m

« Cette commune est tout à fait agricole. La principale culture est labourable ; il y a peu de près, mais de bonne qualité : elle possède aussi quelques bois, bons mais d'une longue venue. La partie Est de la commune est en portion dans les vallons une terre forte d'assez bonne qualité qui produit du blé et du maïs ; l'autre sur les coteaux, une boubène froide qui ne produit que des bois, des pâtures, des pommes de terre et du seigle, mais en petite quantité.

La seconde partie située entre la route royale et la rivière de l'Ariège se compose d'un terrain rocailleux qui n'a que quelques centimètres de terre végétale qui cultivée avec le plus grand soin produit du seigle, des pommes de terre, du maïs, des haricots et du blé noir les années pluvieuses. Mais ce qui fait l'admiration de tout le monde, c'est l'intelligence avec laquelle les cultivateurs rangent et amoncellent dans leurs champs les grosses pierres qui s'y trouvent et remplacent, en les

entourant de souches de vignes qui rapportent une assez grande quantité de vin, la place qu'elles enlèvent à la culture ».

Usines :

Forge à fer appartenant aux héritiers Fontaines Bernard

Moulin à farine appartenant au sieur Jiffres Jean

Moulin à farine appartenant à M. Sabardu Jean Devin

Moulin à plâtre, indivis entre les sieurs Meunier Jean Paul et Esquirol Jean

### **Commune de Vébre (3P 354) : Fait le 25 octobre 1828**

Superficie : 519 ha. Altitude : 552 / 1 485 m

« La commune se compose de deux revers de montagne escarpés et d'une plaine au bord de l'Ariège. Les premières classes des terres cultes semblent au premier coup d'œil susceptibles de bons produits, mais la grande partie se refusant au blé froment et sujette aux débordements de la rivière, elles rentrent dans la catégorie des terres ordinaires du canton ; les prairies souffrant moins de ces inconvénients sont d'un assez bon rapport.

La commune de Vébre renferme trois corps de métairies ».

### **Commune de Roquefixade (3P 279) : Fait le 26 avril 1836**

Superficie : 1 231 ha. Altitude : 508 / 995 m

« Le territoire de cette commune que limite à l'Est le ruisseau du Doctouire, qui se sépare de Péreille ; au Sud et à l'Ouest, les communes de Nalzen et Leychert ; et au Nord celles d'Illat et Roquefort ; elle est traversée presque sur le centre, dans toute sa longueur de l'Ouest à l'Est, par une suite de roches calcaires plongeant dans le Doctouire, se relevant plus hérissées et continuant dans la commune de Pereille ; cette composition bizarre et singulièrement pittoresque donne à la commune de Roquefixade trois aspects très variés et infiniment différents : le premier, tourné vers le midi, comprend les terres cultivées, les près, les hameaux du Casal, de Saint-Martin et quelques habitations éparses. Il arrive jusqu'au ruisseau de Nalzen, et environ cent mètres avant, la route de Foix à Lavelanet le traverse de l'Ouest à l'Est et parcourt l'espace de deux kilomètres.

La partie que je viens de décrire serait la meilleure de la commune, si la variation continuelle du terrain, sa position peut-être trop inclinée, et encore le vis-à-vis très rapproché des montagnes de Tabe ou St Barthélemy, presque toujours couvertes de neige, et entretenant continuellement un degré de fraîcheur nuisible à la végétation, n'enlevait quelquefois au cultivateur une partie de ses revenus : le village de Roquefixade assez bien bâti couronne cette partie de la commune. Il est placé sous le roc escarpé qui vraisemblablement lui donne son nom, et l'on voit encore les ruines d'un vieux château fort.

La deuxième partie tournée à l'Est descend progressivement jusqu'aux rives du Doctouire ; elle se compose de bois, essence de chêne blanc, qui plantés sur

un terrain uniforme, et sans rochers, et à portée de la route de Lavelanet, sont susceptibles de donner un assez beau revenu ; les terres labourables placées sur cette partie, se composent de terrefort ; quoique généralement exploitées en grande tenue, elles sont par leur exposition et leur qualité presque supérieures à celles situées au midi de Roquefixade.

La partie de la commune en regard du nord se compose principalement de bois de chêne noir, plantés sur la roche calcaire et ne donnant un revenu que tous les 18 ou 20 ans. Les terres qui se trouvent dans cette partie, placées sur une région trop élevée et à l'exposition des vents du Nord et Nord-Ouest, donnent peu de produit, quoique leur culture, par rapport à leur éloignement des habitations, demeure très dispendieuse : En un mot, le territoire de la commune de Roquefixade est généralement mauvais ; la culture des terres est la seule industrie des habitants, qui avec beaucoup de travail, retirent à peine de la terre les ressources nécessaires à leur entretien ; la commune ne possède point d'établissement industriel. Il n'est qu'une tuilerie, en chômage, en désordre, en ce moment en réparation.

Le terrain de Roquefixade est un terrefort mêlé de calcaire. Il est propre au blé, au maïs, mais la majeure partie, située dans une position trop élevée et exposée aux froids, en rapporte fort peu ; mais en revanche, il donne assez abondamment de l'avoine et des pommes de terre, quelque peu de lins, peu de fourrages.

Les près de Roquefixade sont généralement mauvais, tant relativement à la qualité du fourrage qu'à la quantité ; la plus grande partie n'est point arrosée.

Les bois : Cette nature de propriété est assez importante dans la commune de Roquefixade ; la majeure partie située à l'Est de la commune se trouve plantée sur un terrain uniforme, sans rochers, d'une exploitation facile et à portée de la route de Lavelanet ; elle est essence de chêne blanc, d'une belle venue et d'assez bonne qualité.

Les propriétés bâties de la commune se composent de Roquefixade village chef-lieu, ses hameaux de Grézat, Coulzonne, Saint-Martin, Les Cazals et autres habitations éparses ».

## **Commune de Dun<sup>2</sup> (3P 139) : Fait le 12 mai 1842**

Superficie : 2 203 ha. Altitude : 303 / 648 m

« La commune de Dun est située à l'Ouest de Mirepoix, chef-lieu du canton, et au Sud-Ouest de Pamiers, chef-lieu d'arrondissement. Ce sont les deux villes les plus rapprochées et celles avec lesquelles les habitants de Dun ont des rapports journaliers d'intérêts agricoles. La surface de cette commune offre des sinuosités considérables : des coteaux nombreux s'élevant de tous côtés coupés de vallons ou par des ravins qui viennent pour la plupart déboucher dans la jolie petite plaine

---

2 L'actuelle commune de Dun comprend depuis l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1972 les anciennes communes d'Engraviès (672 habitants), de Senesse-de-Sénabugue (533 habitants) et du Merviel (733 habitants), le tout faisant 4 141 ha.

de Dun au centre de laquelle se trouve le chef-lieu de la commune ; la rivière du Douctouyre traverse cette plaine et le village dans toute sa longueur du Sud au Nord-Ouest.

C'est dans cette plaine et sur le bord de la rivière que l'on trouve le meilleur terrain de la commune : le blé froment et le maïs en sont les principaux produits ; mais, une partie de ce bon sol est quelquefois submergée et fortement endommagée par le débordement des eaux qui nuisent considérablement aux récoltes.

Les autres parties de la commune sont généralement peu productives ; les penchants des collines dont l'exposition se trouve au Sud ou Sud-Ouest sont plantés en vignes qui donnent un petit vin de bonne qualité, mais les pentes sont si rapides qu'en peu d'années la terre végétale est toute emportée par les orages ; plusieurs de ces coteaux cultivés depuis deux ou trois générations sont aujourd'hui entièrement abandonnés. Cette commune ira donc toujours en dépérissant et perdra journellement de son importance.

Il y a peu de près dans cette commune ; les moyens d'irrigation manquent ; on y cultive d'ailleurs avec succès les prairies artificielles.

Les bois occupent une grande étendue : ils ne sont pas en général d'une belle venue, à l'exception de la jolie forêt dite de Dun (45 hectares) d'un produit exceptionnel.

Les maisons de la commune sont pour la plupart mal bâties et en mauvais état ; elles sont bâties à pierre et à terre ; elles ont peu de valeur vénale parce que le bois et tout ce qui est matières premières se trouvent sur les lieux et à très bon marché. D'ailleurs, Dun n'est pas un lieu de passage ; rarement on y trouve un étranger : c'est tout à fait une commune rurale.

Une seule maison est affermée : elle appartient à M. Blanc, curé à Dun, et sert de maison d'école.

Il n'existe dans la commune qu'une seule usine qui consiste en un moulin à blé à 3 meules, et une meule à huile ».

**Commune de Saint-Paul de Jarrat (3P 303) : Fait le 14 mai 1847**  
Superficie : 2 251 ha. Altitude : 425 / 1 773 m

« Le village de St Paul est situé dans une fort jolie petite vallée, à 8 kilomètres de Foix, son chef-lieu de canton et chef-lieu du département. La route royale de Bayonne à Perpignan le traverse ainsi que son territoire de l'Est à l'Ouest. Son sol qui est fort accidenté est en général de qualité passable, et grâce aux travaux soutenus des propriétaires, il est assez productif. On fait annuellement dans cette commune une assez grande quantité de charbon qui est destiné à l'alimentation des forges à la catalane du département ».

État des usines de la commune de St Paul :

Forge à la catalane (appartenant à Suarez d'Almeida) : valeur vénale de 50 000 F.

Scierie (appartenant à Suarez d'Almeida) : valeur vénale de 4 000 F.  
Moulin à farine (appartenant à Suarez d'Almeida) : valeur vénale de 12 000 F.  
Moulin de Castel Joseph à Saint-Paulet : 12 000 F.  
Moulin du sieur Estèbe Gabriel à Labat : 10 000 F.  
Fabrique de plâtre et meule à huile du sieur Firmin Déramond à Langlade : 1400 F ; Le même : Martinet : 3000F.  
Escaich François, fabrique de plâtre et martinet à St Paul : 20 000 F.  
Vergé Pierre, meule à huile ; revenu de 150 F.  
La Compagnie anonyme des fabriques de St Antoine, usine : valeur vénale de 280 000 F.  
Fourneau à cémentation<sup>3</sup> : valeur vénale de 20 000 F.

### **Commune de Prayols (3P 266) : Fait le 23 octobre 1847**

Superficie : 776 ha. Altitude : 399 / 1 403 m

« Les trois principales natures que renferme la commune sont les terres, les prèes et les bois.

Les terres labourables : les meilleures se trouvant en plaine et dans une position très favorable, on a dû ménager considérablement les plus faibles qui se trouvent sur des pentes rapides. Les prèes méritaient une attention toute particulière. Les deux premières classes donnent un produit considérable. Situées sur un terrain légèrement incliné, elles reçoivent les eaux de plusieurs ruisseaux dont le passage les fertilise singulièrement. Les pâtures n'ont qu'une importance secondaire. Les vignes, aulnaies, broussailles ne sont qu'en petite quantité ».

Les maisons sont au nombre de 73 environ.

« Les usines que renferme la commune consistent en deux moulins à eau et à blé dont l'un à une paire et l'autre à 2 paires de meules que le ruisseau de Prayols met en mouvement. Ces deux usines sont louées pour 15 ans au même meunier. Ces deux usines favorablement situées peuvent compter sur la clientèle de tous les habitants de Prayols, d'une partie de la population de Montoulieu et de beaucoup de propriétaires de Foix et de Ferrières ».

### **Commune de Castillon (3P 115) : Fait le 16 août 1836**

Superficie : 494 ha. Altitude : 518 / 1 320 m

« Le terroir de Castillon est circonscrit dans de très étroites limites et, distraction faite de l'étendue de bois que le domaine y possède, est un des plus petits du canton. Le chef-lieu seul lui donne quel qu'importance par le grand commerce qui se fait chaque mardi. La ville est fort mal bâtie sur le penchant d'une colline couronnée d'une église qui autrefois servait de citadelle sur un fort raide et difficile à

---

<sup>3</sup> Le four de cémentation fait partie du complexe de Saint-Antoine où se trouvent, aussi, les usines métallurgiques de la Compagnie anonyme. Rappelons que le tout fut créé par Adolphe Garrigou et la famille Lamarque à partir de 1836.

parcourir et les maisons bâties et rangées sans aucune symétrie.

Les terres labourables de Castillon ne méritent pas d'être citées à raison de leur fertilité. Mais les près méritent de l'être. Tous les jardins sont destinés à la culture des plantes potagères. Il n'y a pas de jardins d'agrément. Les bois appartiennent à peu près en totalité au Domaine. Ils sont assez bien plantés dans certaines parties. Dans d'autres, au contraire, ils sont composés de mauvaises essences.

Quoique cette ville n'occupe qu'un rang secondaire parmi les villes commerciales, les jours de marchés y attirent cependant beaucoup de monde et les boutiques et magasins y sont d'assez grande valeur.

Il existe trois usines dans la commune de Castillon. L'une renferme une mécanique à carder, une scierie et présente quelque importance. Les deux autres ne sont que des moulins à farine.

### **Commune de Verniolle (3P 360) : Fait le 30 mai 1846**

Superficie : 1 126 ha. Altitude : 312 / 363 m

« La commune de Verniolle est entièrement en plaine qui se trouve dans une très belle position et est traversée du sud au nord-est par la route départementale de Foix à Mirepoix. Son sol qui est divisé en plusieurs espèces de terres, telles que boulbènes pures, boulbènes mélangées et terres forts, est en général de fort bonne qualité ; les grains et les légumes de toutes espèces forment son principal revenu quoiqu'il y ait une assez grande quantité de vignes.

Les fourrages artificiels y sont aussi en abondance et remplacent avantageusement le produit des prairies naturelles qui sont très rares et n'appartiennent qu'à un petit nombre de propriétaires.

Le bourg de Verniolle est assez peuplé.

Le seul moulin à farine, ayant deux paires de meules, alimenté par les eaux du Crieu, qui existe dans la commune, mais qui a beaucoup perdu depuis l'établissement des minoteries, a reçu une évaluation particulière ».

### **Commune de Vals (3P 351) : Fait le 10 avril 1843**

Superficie : 413 ha. Altitude : 255 / 390 m

« Le terrain de cette commune se divise en deux parties distinctes et d'une nature bien différente : la plaine et les coteaux. Là c'est un terrain d'alluvion d'une grande fertilité, mais malheureusement exposé aux ravages de Lhers qui, à la plus légère crue, y promène des eaux dans tous les sens, emportant le plus souvent les récoltes et quelquefois le fonds. La partie supérieure est un terrain montueux, entrecoupé de coteaux, peu fertile et assez généralement couvert de vignes. De part et autre les terres sont bien cultivées ; les habitants, qui ne connaissent d'autre industrie que celle de l'agriculture, y consacrent tous leurs soins.

Les rives de Lhers sont couvertes de nombreuses plantations de saules et osiers.

À l'exception de deux hameaux séparés qui comprennent de 8 à 10 maisons, le reste des habitations de la commune présente une agglomération de soixante maisons environ qui forment le village de Vals.

Il n'y a aucune usine dans la commune de Vals ».

### **Commune d'Ax (3P 61) : Fait le 12 novembre 1826**

Superficie : 3 026 ha. Altitude : 697 / 2 411 m

« Il y a trois Etablissements de Bains thermaux, sept moulins à farine, deux foulons et une scierie.

Les propriétaires des Bains sont obligés de payer annuellement 1 000 pour le traitement du médecin inspecteur.

Il n'y a qu'un moulin à farine affermé. Il a trois tournans<sup>4</sup>. Les deux autres moulins ont chacun trois tournans, mais avec un manque d'eau pendant quelques mois ».

### **Commune de Lavelanet (3P 192) : Fait le 24 mai 1839**

Superficie : 1 257 ha. Altitude : 490 / 802 m

« Si le commerce et l'industrie font la prospérité des villes, Lavelanet deviendra bientôt l'une des plus florissantes du département : on dirait que le génie industriel de l'Ariège s'est particulièrement concentré dans cette localité pour y activer dans la fabrique des draps ce perfectionnement, ce progrès étonnant qu'on ne saurait attribuer à la position topographique ni à d'autres causes qu'à la présence de quelques industriels habiles ; eux seuls ont donné à la ville austère cet élan général vers l'industrie, comme s'ils avaient compris que dans un pays naturellement pauvre, l'homme doit trouver dans son travail et dans son génie les ressources que l'agriculture ne peut lui donner. Ce n'est pas que le territoire soit improductif : la terre située dans la section C et qui entourent la ville seraient fertile, mais les récoltes sont sujettes à être brouillardées et le maïs n'y parvient pas toujours à une parfaite maturité ; le climat est encore trop froid dans cette commune située aux pieds de la seconde ligne des Pyrénées ; on y trouve de belles et bonnes prairies arrosées par une rivière dont les nombreuses chutes d'eau, utilisées chaque jour davantage, mettent en jeu une infinité d'usines qui font la fortune des habitants ; là, tout le monde est occupé : les gens aisés sont fabricants, les pauvres travaillent dans les ateliers en qualité d'ouvrier ; tout l'excédent des populations voisines vient s'établir à Lavelanet ; aussi cette ville prend-elle un accroissement rapide : des maisons, des filatures, des établissements considé-

---

4 Lachiver Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Fayard, 1997, 1766 p. Un moulin à deux tournants est un moulin à deux roues qui font tourner deux meules.

rables se construisent de tout côté. Lavelanet s'est élevé au nombre des premières villes manufacturières du Midi et rivalise avec les meilleures fabriques du Nord ».

« Nous avons à Lavelanet vingt-trois usines ou manufactures, savoir : 1 tannerie, 3 tuileries, 2 scieries, 3 moulins à farine ; toutes les autres servent à la fabrication et à l'apprêt des draps ».

« Note destinée à servir de renseignement ; elle indique le nombre des usines ou machines mises en jeu dans chaque fabrique principale :

- Daumenach Pierre : foulerie à 3 auges ; 3 tondeuses ; 2 garnisseuses ; meule à broyer ; teinturerie : évaluation à 1 750 F.

- Dumas et d'Astrié : 4 assortisseurs de carderie et filature ; 6 tondeuses ; 4 garnisseuses : évaluation à 4 000 F.

- Les mêmes : foulerie à 3 auges ; pressoir à 2 presses ; meule à broyer : évaluation à 850 F.

- Fouet Luc : foulerie à 4 auges ; pressoir à 2 presses : évaluation à 900 F.

- Fouet Jean-Baptiste : 2 assortisseurs de carderie et filature ; 2 tondeuses ; 1 garnisseuse : évaluation à 1 500 F.

- Alazet Jean dit Lagabelle : 2 assortisseurs mus dans un local petit et éloigné : évaluation : 1 100 F.

- Bastide Balthazar : 3 tondeuses ; 2 garnisseuses ; foulerie à 3 auges ; pressoir à 4 presses : évaluation à 1 850 F.

- Croux frères : 3 tondeuses ; 2 garnisseuses ; 2 assortisseuses : évaluation à 2 400 F ».

**Commune de Suc-Sentenac (3P 333) : Fait le 26 septembre 1834**  
Superficie : 3 169 ha. Altitude : 752 / 2 196 m

« Cette commune située sur le penchant d'une haute montagne, dans une région très élevée, ne possède aucun avantage sur les autres communes du canton et en a à peu près les mêmes inconvénients : son territoire situé sur une pente très rapide rend la culture des terres fort pénible ; la température froide où il est exposé, les orages en été et les inondations de l'automne qui souvent entraînent les terres nuisent aux productions du sol et la difficulté du transport en diminue le prix.

Les principales productions consistent en méteil, seigle, maïs, blé noir, pommes de terre, haricots...

La culture des terres et l'élève des bestiaux sont les seuls genres d'industrie auxquels les habitants peuvent se livrer ».

## **Commune d'Ornolac<sup>5</sup> (3P 250) : Fait le 4 octobre 1833**

Superficie : 1 199 ha. Altitude : 481 / 1 482 m

« La commune d'Ornolac, dans le canton de Tarascon, a une partie de son territoire située sur les deux rives de l'Ariège, dans une vallée froide et profonde, dont le terrain par suite des inondations de cette rivière est devenu léger et sablonneux.

L'autre partie, située dans une région plus élevée et voisine du village est d'assez bonne qualité. Les principales productions de cette commune consistent en blé, maïs, avoine, pommes de terre, blé noir.

Près : La commune ne possède presque point de près et ne peut en créer parce qu'elle manque d'eau en été. Ce qui fait qu'elle ne peut élever d'autres bestiaux que ceux nécessaires pour l'agriculture.

Le village d'Ornolac est composé de deux hameaux ayant une quarantaine de maisons chacun.

La seule usine que comprend la commune d'Ornolac est l'établissement des Bains, désignés sous le nom de Bains d'Ussat.

Cet établissement se compose :

1° d'un petit moulin à farine qui, outre le logement pour le meunier, comprend au premier, des appartenances qu'on loue à la saison des Bains.

2° de deux grands bâtiments pour recevoir ceux qui fréquentent les eaux.

3° d'une petite église.

4° d'un bâtiment pour les pauvres (L'hospice).

5° d'un autre bâtiment où sont des appartements pour Mr le Préfet, pour M. le Médecin inspecteur et le chauffoir au rez-de-chaussée.

6° Enfin de 24 loges pour les bains.

M. Louis, régisseur de cet établissement, vient de construire, à la suite des Bains déjà existant, huit nouvelles loges... ».

## **Commune de Saint-Pierre de Rivière (3P 304) :**

Fait le 13 novembre 1847

Superficie : 227 ha. Altitude : 436 / 569 m

« La commune de Saint-Pierre de Rivière est petite et sans importance. Elle n'est susceptible d'aucune remarque ».

Y sont mentionnés 2 moulins : l'un à farine, l'autre à huile.

« La commune comporte environ 110 maisons... ».

---

5 Ornolac devient Ornolac-Ussat les Bains par décret du 15 juillet 1874.

**Commune de Besset** (3P 82) : Fait à Saint-Girons le 12 avril 1842  
Superficie : 813 ha. Altitude : 279 / 480 m

« Cette commune dont la superficie est d'environ 800 hectares sur 1 447 parcelles est limitée à l'Est par celle de Mirepoix, à l'Ouest par celle de Coutens et au Nord par la rivière de l'Hers au-delà de laquelle se trouve encore une petite plaine qui confronte à Mirepoix. Son territoire extrêmement resserré entre ces trois points, s'échappe, au Sud, jusqu'aux limites de Senesse et de La Bastide de Bousignac et s'étend sur des coteaux peu fertiles et couverts de vignes et de bois. La partie inférieure, traversée par la grande route de Pamiers à Mirepoix, est une petite plaine qui ne comprend que des terres labourables.

La qualité du sol se compose dans la plaine d'un terrain léger, sablonneux, terre bâtarde vulgairement appelée boulbène par les habitants. Ces terres naturellement froides deviennent très productives à force d'engrais et quelques-unes par le mélange de la marne. Aux bords de l'Hers, c'est un terrain d'alluvions d'une grande fertilité, mais malheureusement exposé aux ravages de cette rivière qui, à l'époque des grandes pluies et de la fonte des neiges, élève considérablement ses eaux au-dessus de leur niveau ordinaire, emportant le plus souvent les récoltes et le foin.

Les terres sont généralement bien cultivées ; les bœufs et la charrue ancienne sont les seuls moyens employés pour le labourage ; elles subissent trois et même quelquefois quatre façons avant d'être ensemencées. Elles produisent alternativement du blé et du maïs....

On fume les terres avec du fumier de bœufs, de vaches, de brebis et on fait grand usage du plâtre pour la prairie artificielle. Après le blé et le maïs qui sont les principales productions, on récolte encore du méteil, du seigle, de l'avoine, des haricots, fèves, lin, etc.

La commune de Besset s'est affranchie complètement du préjugé qui pèse ailleurs contre la culture des prairies artificielles. Ce genre d'exploitation, que les anciens ne rejetaient que parce qu'ils ne la connaissaient point, fait la fortune des habitants actuels... Il n'y a point d'indigents à Besset.

Le village de Besset est aggloméré ; les maisons y sont propres et assez bien bâties... Une seule maison, appartenant à un propriétaire aisé, se trouve hors des proportions ordinaires...

Il n'y a dans la commune de Besset qu'un moulin à farine à trois meules. Cette usine, ci-devant la propriété de Mr le marquis de Mirepoix, appartient aujourd'hui à Mr Rouzaud, percepteur ».

